



## Le repos de Don Michelangelo

Et aussi ... • Sculptures de la Ville de Morges • Le Léman de Morges • Quartier Yersin-Dunant • Mises à l'enquête •  
Fontaine des Eaux-Minérales

# Sommaire

Éditorial	3
Le repos de Don Michelangelo	4
Sculptures de la Ville de Morges	5
Le Léman de Morges 3e partie	6
Mots croisés	8
Rectificatif	9
Expo des 40 ans	9
Une source de données inestimable : Les normes ISOS	10
Quartier Yersin-Dunant : préserver l'âme historique de Morges	11
Trois Séquoias au Parc de l'Indépendance	12
Fontaine des Eaux-Minérales	13
Mises à l'enquête	14
Distinction culturelle 2025	16
Filet de bœuf en croûte à la vaudoise	17
Procès-verbal de l'Assemblée générale	18
Ancienne couverture du bulletin n°63	19
Morges, un coup d'œil dans le rétro	20

---

Photo couverture, Œuvre de Ewald Brigger

## Impressum

Bulletin N° **99** | Décembre 2025

**Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges**

Case postale 6, 1110 Morges 2, IBAN CH30 8080 8005 5971 5671 1  
[www.asm-morges.ch](http://www.asm-morges.ch), [info@asm-morges.ch](mailto:info@asm-morges.ch)

*Président:* Jean-Pierre Morisetti

*Comité:* Vren Delafontaine, Fida Kawkabani, Philippe Kloeti, Gérard Landolt, Susannah Taylor Butterworth

*Resp. de la publication:* Fida Kawkabani

*Graphisme:* Salvatore Gervasi

*Crédit iconographique:* Aristide Garnier, Ville de Morges, Salvatore Gervasi  
Susannah Taylor Butterworth, Philippe Schmidt

*Impression:* Imprimerie Carrara, 1110 Morges

*Tirage:* 500 exemplaires

**Cotisation membre ASM et abonnement bulletin: 20 frs par année**





## Éditorial

### 40 ans à zieuter Morges- Et nous sommes toujours là.

Nous avons tenu le coup pendant toutes ces années mais c'est à l'Avenir que nous devons penser. Dans le désordre :

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous avons dû annuler les dates de l'exposition qui était prévue à l'espace 81 en cette fin d'année et la reporter au 5 au 25 février 2026 et nous vous y attendrons nombreux surtout lors du vernissage, le 7 février à 11h. Moment pendant lequel nous aurons le plaisir de remettre le prix du mérite 2025 à son récipiendaire. Surprise dans notre prochain bulletin.

Pour nos objets fétiches que sont le Sentier de la Morges et la fontaine des Eaux-minérales. Le premier stagne, les difficultés de traiter avec les services concernés de l'Etat font que nous devrions simplement supprimer le pont en dessous de Vaux-sur-Morges... Facile comme solution alors que nous avons pu le reconstruire il y a deux ans avec leur aval ! L'épisode continue.

Quant à la fontaine des Eaux minérales, là tout se passe bien. Une parfaite entente avec les services de la Commune de Morges nous a permis de lui trouver un nouvel emplacement, de mandater un marbrier pour la reconstruire avec les restes retrouvés de l'ancienne, une fontaine toute jeune et presque toute neuve, placée juste après le pont qui rejoint la patinoire sur la Morges. Nous avons fait préparer un nouveau panneau informatif qui tient compte des événements de 2024 dans l'explication et des origines de cette fontaine. Il sera installé au début de l'année prochaine et inauguré avec la nouvelle fontaine le 28 mars à 10h00. Moment qui sera suivi d'un repas amical, convivial ou de soutien, appelons-le comme on veut, qui pourrait, si tout va bien, se dérouler à la patinoire. Donc à proximité immédiate de la fontaine, cela permettrait de clore les manifestations liées au 40e anniversaire de notre association de façon sympathique agréable et gustative.

Notre prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 30 avril. Détails et emplacement seront communiqués dans notre 100<sup>e</sup> bulletin.

Il n'y a pas que le bénévolat dans une Association. Il faut un noyau central qui s'appelle « un Comité ». Le nôtre, bien que dernièrement renforcé, reste bien faible. Comme déjà annoncé, votre serviteur va se retirer de la Présidence après ce 40<sup>e</sup> anniversaire et un mot reste d'actualité : Wanted Pdt. Mais aussi Wanted : organisateur Events, Wanted secrétariat administratif, Wanted responsable Sentier et monuments, Wanted rédacteur du bulletin (mais en phase d'être confirmé après cette édition). Le poste de responsable des mises à l'enquête a été repourvu par des mandats ponctuels auprès de professionnels non concernés par les objets Morgiens et sorti de l'organigramme du Comité.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous une excellente superbe fin d'année, de belles fêtes et surtout un très bon passage dans notre prochaine année 2026. Qu'elle soit porteuse de bonheur, de succès, de réussite et de santé pour toutes et tous d'entre vous.

*Jean-Pierre Morisetti,  
Président*

## Le repos de Don Michelangelo



© Journal de la Côte

Notre prodigieux et sympathique **Ewald Brigger** dépose cassette, burin, gradine définitivement ?

Il l'a affirmé lors de son adieu un samedi matin d'octobre 2025.

Le badaud passant devant le N° 8 du Banc-Vert fut surpris par une tente allongée sous laquelle trônait une longue table garnie généreusement de victuailles. Des sons de deux cors des Alpes résonnaient, une petite foule attendrie entourait ce colosse : l'homme de pierre au cœur d'or.

Oui Ewald annonçait, par un petit laïus improvisé dans son folklorique langage de français-haut valaisan, sa décision de prendre sa retraite.

Une vie passée dans le bonheur de la sculpture. À imaginer une œuvre, à choisir la pierre, celle qui est franche, qui ne cache pas des veines sournoises à briser l'élan créateur. Ensuite, déployer sa force en l'épannelant pour l'apprivoiser, puis faire jaillir du ciseau et de la cassette la forme, la fignoler, la poncer...et prendre le recul pour vérifier son résultat.

Quel noble métier ! Et pratiqué depuis des millénaires dont les œuvres subsistent alors que les règnes s'écroulent...

Mais ce métier, exigeant, dur, lourd, Ewald l'a pressenti dès son enfance alors qu'il fréquentait, à 9 ans en 1957, un sculpteur sur bois de passage dans son village de Grächen. Après le parcours initiatique, avec son diplôme de sculpteur sur bois, en 1976, ou la formation du compagnon, Brigue, Lucerne, Bâle, Genève, ou encore en Italie, il pose sa caisse à outils à Morges en 1982 et... taille, sculpte, restaure la pierre avec passion.

Par exemple : La statue de la justice à l'angle de l'hôtel de ville : ressuscitée mais en plus dansante ! Le décor au-dessus de la grande porte du rez-de-chaussée du Casino, aile est, refait à l'identique ; le cygne du rond-point à la sortie de Morges, à la hauteur du camping, etc. Allez consulter son livre pour connaître son œuvre et sa vie. (Son parcours de 1963 à nos jours).

Le lancement d'un symposium international de sculpture (1992) a suscité le rayonnement de l'art de la pierre, a démocratisé ce travail d'artiste en livrant au regard des badauds, durant une dizaine de jours d'été, des artistes du monde entier. Et les acteurs de cette manifestation appellent affectueusement Ewald : Papa symposium ! Belle reconnaissance.

Reconnaissance aussi de la ville de Morges par sa commission consultative des affaires culturelles qui lui délivre la distinction culturelle en 2017.

Que peut-on lui souhaiter ? De beaux moments à se remémorer de ses entreprises avec le minéral ; une santé solide pour la suite et le bonheur de vivre avec sa famille dans une ville qu'il apprécie toujours mais qui, elle aussi, l'admire.

Philippe Schmidt

# Sculptures de la Ville de Morges

Une trentaine de sculptures ornent les espaces publics de la ville ainsi que l'intérieur des bâtiments communaux.



Leur provenance est majoritairement liée à des dons et à des acquisitions. La statue de la Justice est la plus ancienne d'entre elles : commandée en 1651 au sculpteur Jean-Baptiste Gallo de Laino d'Intelvi, elle se trouvait à l'origine dans la niche à l'angle de l'Hôtel de Ville. Afin de la préserver des dégradations, une copie réalisée par Ewald Brigger l'a remplacée en 1992.

La plus récente acquisition (2024) est *Queen of the Lake*, de Rafael Oviedo et Nicolas Bamert, représentant un voilier affrontant les vagues. Peinte de couleurs vives, elle égaye le préau de l'École de Chanel.

La plupart des représentations sont figuratives, notamment des bustes et des statues d'éminentes personnalités telles que René Morax, Ignace Paderewski ou Maurice Muret. Les acquisitions plus récentes tendent vers l'abstraction, comme les œuvres d'André Pirlot ou celle d'Alexia Weill « Angel Wings » en l'honneur de la musicienne Lydia Opienska-Barblan. Le cygne, emblème majestueux du Léman, a été représenté dans des styles très différents par Édouard-Marcel Sandoz, Jean-Lucien Vuilleumier, Brigitte Landwehr et Ewald Brigger.

Plus de la moitié des sculptures sont installées dans des lieux publics traditionnels, tels que les parcs et les quais, mais certaines se trouvent dans des endroits moins accessibles, comme le réservoir de Haute-Pierre à Échichens. Plus récemment, les ronds-points, au-delà de leur fonction première de fluidifier le trafic,

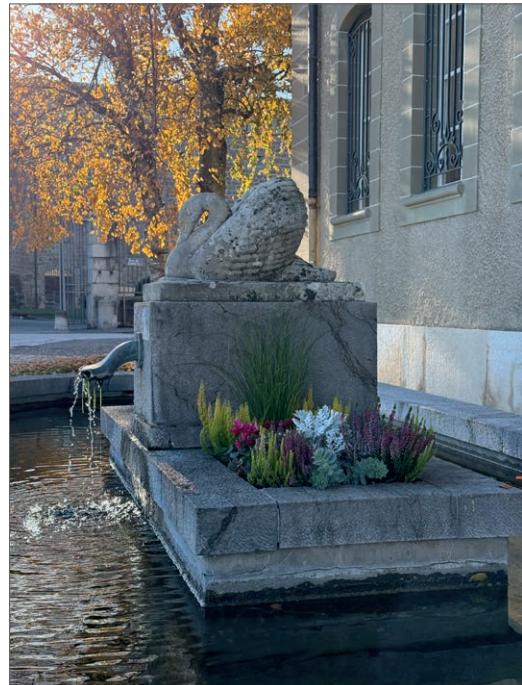
accueillent aussi des œuvres. Ainsi, *Tour en équilibre* de Marielle Blanc et *les cygnes entrelacés* d'Ewald Brigger sont visibles respectivement aux giratoires de Warney et du Petit-Bois.

Pour ne manquer aucune de ces créations, Morges Région Tourisme a publié le guide *Sculptures en ville de Morges*, disponible en ligne.

En raison de l'usure causée par les intempéries, certaines œuvres ont été restaurées. Les emplacements extérieurs présentent des risques, mais la ville n'a heureusement connu que très peu de dégradations.

D'autres créations remarquables sont exposées dans les couloirs et les salles publiques des bâtiments communaux, principalement à l'Hôtel de Ville.

Trois noms reviennent régulièrement : André Pirlot, Milo Martin et Ewald Brigger. Tous trois ont enrichi la collection par plusieurs œuvres, offertes ou acquises. André Pirlot, outre son talent de sculpteur, a également réalisé les magnifiques enseignes en fer forgé qui ornent les ruelles de la vieille ville.



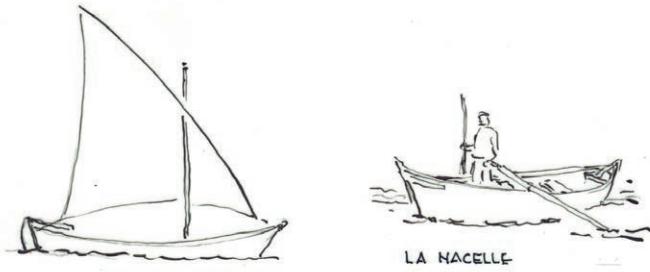
Ces œuvres, anciennes ou contemporaines, font partie intégrante du paysage morgien. Elles témoignent de l'attachement de Morges à l'art et à son patrimoine vivant.

Fabienne Chatelan, Responsable des archives communale

*Fabienne Chatelan  
Responsable des archives communales*

## Le Léman de Morges 3<sup>e</sup> partie

Nous voici sous la coupe des seigneurs de Savoie. Maison puissante qui intrigue et cherche à gagner des terres, à affirmer son autorité. Le commerce en est l'une des raisons des princes savoyards et la situation lémanique devient un nœud de redistribution des denrées circulant du Sud au Nord, d'Est en Ouest.



Les voies romaines, admirablement conçues mais plus entretenues depuis la chute de Rome et les hordes barbares, se sont délabrées. Les transports par voie maritime sont beaucoup plus aisés et plus importants par leur volume et poids que sur les mauvais chemins. Morges se situe au cœur des axes et, par la volonté de Louis de Savoie, devient rapidement un point de rupture des marchandises.

Un autre argument décisif : les péages. En effet le marchand italien venant du Simplon en direction des Clées, était taxé d'abord par l'évêque de Sion, puis le comte de Savoie, ensuite par l'évêque de Lausanne et enfin à nouveau par le comte de Savoie... A moins d'emprunter le lac depuis Villeneuve jusqu'à Morges pour gagner deux péages. Naturellement, Morges glanait aussi ! Dans le premier compte de châtellenie du 3 septembre 1359, Le péage de Morges est institué par Amédée VI. Les voies d'est en ouest de l'Orient par la Vénétie en direction de la France et vice et versa, du Nord ; d'Allemagne ou des Flandres, productrices de balles d'étoffes, du grand Nord avec les fourrures, etc. Morges avec son port<sup>1</sup> formait cette plaque tournante. Mais la ville elle-même produisait également des marchandises : les cuirs des tanneries, le vin, le bétail s'embarquaient hardiment sur les naues ou

les corseyres; des passagers se rendant sur la côte savoyarde et suisse ou des pêcheurs sur leur petite liquette. Ces deux types de bateaux étaient à fond plat, de construction rudimentaire<sup>2</sup>, mais avaient l'avantage du fond plat à faible tirant d'eau qui permettait d'accoster directement au bord de l'eau.

La Naue (qui s'écrit naus en Savoie) pouvait atteindre des dimensions importantes.. Elle était aussi armée d'une voile carrée sur vergue horizontale. Mais dépourvue de quille et avec ce type de gréement, elle ne pouvait pas remonter le vent.

Fr. Forel relate la levée des taxes sur les bateaux autorisée par Amédée VI.

- Petit bateau,  
2 deniers lausannois
- Bateau large de 4 pieds ~ 1.20m  
4 sous lausannois
- Bateau large de 8 pieds ~ 2.40m  
8 sous lausannois
- Bateau large de 10 pieds et plus de 3m  
1 florin d'or.
- La paye des mariniers : rameurs  
8 deniers par jour
- Celle des archers  
12 deniers par jour.

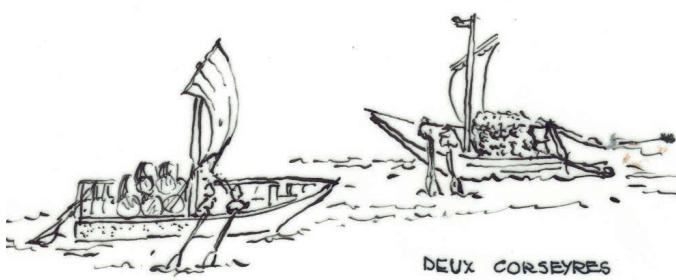
Le soldat était mieux payé que les rameurs (et ceux des galères, combien de coups de flagellum ?!?) (des données de 1361-1364 annoncent ceci : les journées des ouvriers se payaient entre 8 à 15 deniers en fonction du labeur).

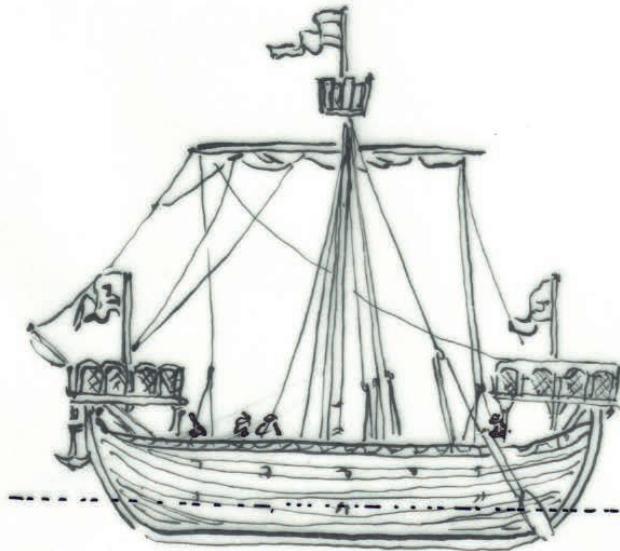
La traversée de Morges à Thonon avec trois rameurs coûtait 12 sous lausannois.

Mais la cour de Savoie réquisitionnait les bons bateaux des bourgeois pour se lancer dans la traversée sur Morges.

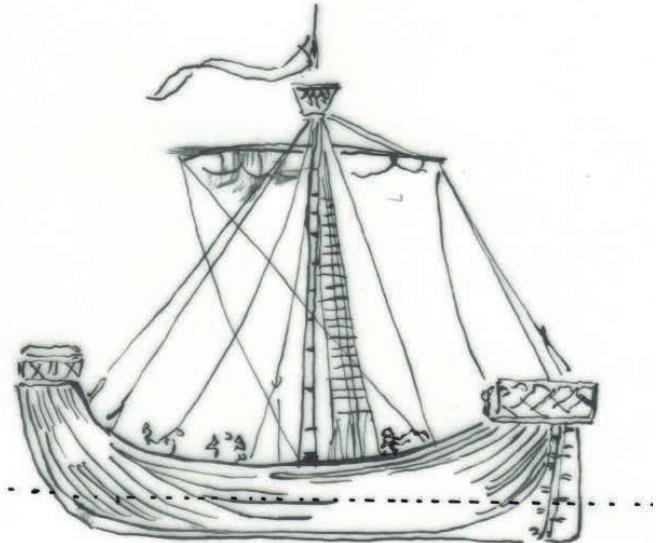
Pierre de Savoie (l'oncle de Louis) possède une bargadomini à Chillon.

En 1413, le vice-châtelain de Morges, M. Glaude, ordonne le transport de trois prisonniers en direction de Chillon sur un corseyre de dix-huit hommes. C'était une grosse embarcation (aurait-elle eu, comme la naue d'Abraham Picard, un genevois ; 40 pieds de long ~12m ; 14 pieds de large à l'arrière ~4.20m et 13½ pieds à l'avant ~4.05 m). A une autre occasion il ordonne le convoi du prisonnier Antoine Joutens de Lausanne à Evian accompagné de huit archers et neuf bateliers.





**VOILIER DU XIII<sup>E</sup> SIECLE.**  
Apparition des châteaux faisant corps avec le bâtimen. Deviendront de plus en plus importants jusqu'à devenir dangereux en mer agitée



**VOILIER DU XV<sup>E</sup> SIECLE.**  
Navire avec un gouvernail d'étambot: beaucoup plus maniable

En 1532, à la fin de l'ère savoyarde qui sonne avec Charles III, il se paye encore un corseyre pour la jolie somme de 82 florins or-petit poids !!!

Cette période florissante pour Morges est difficile à cerner par manque d'informations et de dessins ; mais on voit que cette cité, plantée sur la meilleure position du Léman, prospère par cette voie de communication et rêvons de cette époque où cette batellerie rudimentaire assumait son usage aux bateliers, aux pêcheurs, aux voyageurs, mais aussi aux guerriers.

### Flotte de guerre.

En 1283 apparaît le terme de *navisbaragniata*<sup>3</sup> probablement un bateau de guerre avec 18 rameurs de chaque bord soit 36 rames, 10 à 20 archers et les officiers. Ce bâtiment n'était certainement pas un bateau de transport !

*A titre de comparaison la galère la Liberté, de 50 m de longueur, construite à Morges entre 1996 et 2001, avance avec 52 rames à 2 et 3 rameurs pas aviron soit 123 galériens !*

A partir de 1288, les noms de galère : *gale, guale* ainsi qu'une barque corsière apparaissent dans les comptes d'Amédée V jusqu'en 1350. Mais le port militaire de la maison de Savoie était à Villeneuve, proche du château de Chillon.

Lorsqu'on évoque le nom de galère entre 1289 et 1350, on se rapproche des constructions navales de la Méditerranée. On fait appel aux *calefactores, magistrigalee, rectoresgalee*, mais aussi aux *engeniatoresdomini*

venant de Gènes pour enseigner et former les charpentiers et autres constructeurs navals locaux.

Le peu d'information durant l'ère savoyarde laisse supposer que la flotte militaire était très présente sur le lac. Et lorsque la menace bernoise est réelle, en novembre 1535, le duc amène à Nyon sa grande barque avec cent nacelles<sup>4</sup> pour garder les passages du lac. Puis le 28 janvier 1536, une flottille composée d'une galère et de huit barques devant St-Sulpice tente d'effaroucher les conquérants bernois ; quelques coups de canons les contraignent à rebrousser leur route et s'abriter à Morges puis s'enfuir à grands coups de rames sur la Savoie.

Le dernier soubresaut du Duc, en mars 1536, fut lors du siège du château de Chillon. La grande galère fuit à toute nage car poursuivie de la flottille genevoise.

Fin de la Savoie en pays de Vaud. Et les bernois terriens que feront-ils du Léman ?

Philippe Schmidt

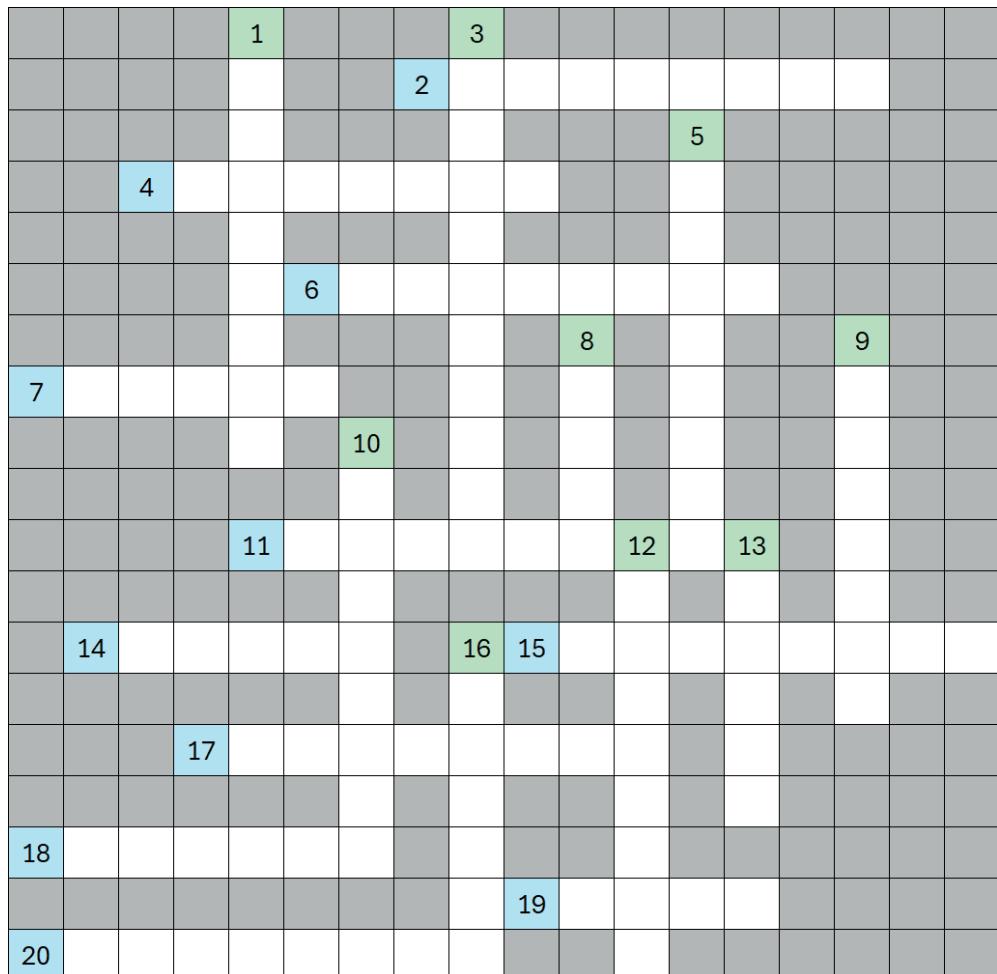
<sup>1</sup> Le port n'était pas encore aménagé comme au XVII<sup>e</sup> siècle : c'était plutôt une grève devant le château protégé par des digues en pilotis de bois.

<sup>2</sup> Lquette est à un fond plat, des flancs évasés et le tableau arrière incliné comme l'étrave. On en voyait encore sur le lac de Joux

<sup>3</sup> Baragniata signifie à barrières, garde-fou, balustrade.

<sup>4</sup> Barque de taille modeste, entre 4 et 8 mètres hors tout, c'est un bateau creux, pointu à l'avant et à l'arrière, à fond plat et à muraille inclinée formant un bouchain vif, avec un élanement d'étrave et d'étambot assez prononcé.

# Mots croisés



## Horizontalement

- 2 Se trouvent dans une bouteille ou dans une boîte
- 4 Au fromage ou aux champignons, elles sont toujours bonnes
- 6 Peut se manger glacé, fondu ou à la cuillère
- 7 Plat de poireaux et pommes de terre
- 11 Pâtisserie salée qui contient des greubons
- 14 Du doux nom de Fleurette nous vient cette spécialité du Pays-d'Enhaut
- 15 Souvenir du retour de la guerre de Crimée
- 17 Saucisson à base de viande de porc de forme irrégulière
- 18 Résidu solide du pressage des noix
- 19 Poisson du lac dont Freddy Girardet fit un plat très apprécié
- 20 Soupe de poisson du Léman

## Verticalement

- 1 Se cuisinent en croûte, en sauce ou farcies
- 3 Le premier fromage bleu inventé par un Vaudois
- 5 Petite gaufre fine et croustillante
- 8 Toujours bon en cas de petite faim
- 9 Résidu de la fonte du lard
- 10 Se fait principalement en Gruyère
- 12 Concentré de pommes ou poires qui nécessite environ 24h. de cuisson
- 13 Douceur au chocolat sur pâte sablée, de couleur vert clair
- 16 Poisson du lac qui a les faveurs du public

*Mots croisés proposé par Gérard Landolt  
réponses sur notre site web : <https://asm-morges.ch/bulletin/>*

## Rectificatif

Dans notre dernier bulletin n° 98, en pages 14 & 15, une version non validée des conclusions de l'article « Oraison pour une condamnation » a été publiée. A la demande de son auteur, merci de trouver ci-après son rectificatif :

### Quelle conclusion tirer de cette visite ?

L'enveloppe externe d'origine est encore lisible; mais au niveau de la grande place, le fast-food a en partie modifié les arcades. L'épicerie n'a pas touché ses baies.

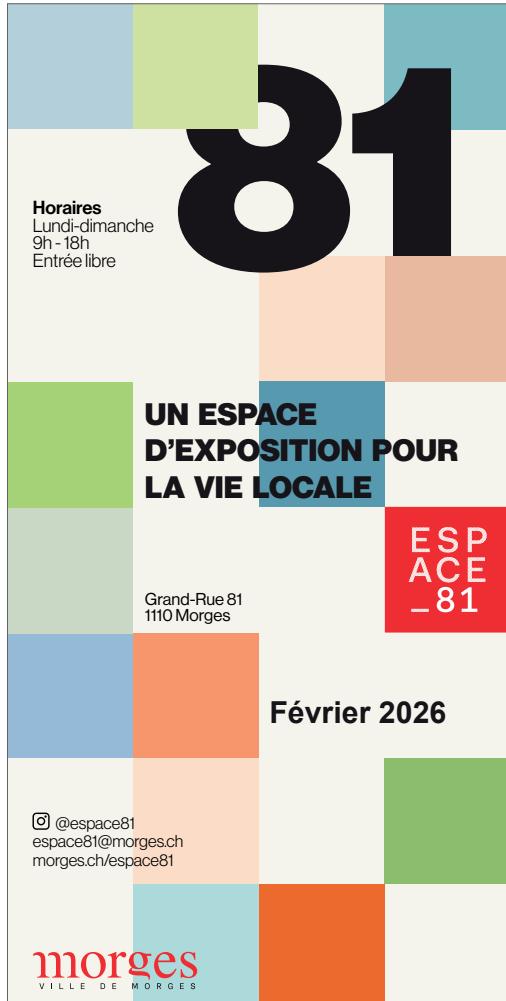
La façade des quais est très proche de l'origine. Alors pourquoi démolir ? On casse et on reconstruit tout neuf, tout beau, tout confortable, tout moderne et surtout avec beaucoup de surfaces commerciales : ça, c'est aller de l'avant sans s'encombrer d'une transformation !...

Ce bâtiment nous laisse perplexe. Sans son infrastruc-

ture d'origine il est vide de sens. Mais en respectant ce qu'il reste d'authentique : les façades, il paraît possible, à l'instar des galeries du commerce de Lausanne, de renouveler une ambiance ferroviaire en mêlant les guichets avec des buffets de gare tellement appréciés, des petits négocios, voire un musée décrivant une gare de début de l'aventure ferroviaire. Ainsi, la renaissance de ce bâtiment apporterait, dans l'actuel environnement au modernisme banal, non seulement une touche patrimoniale, mais aussi un rappel d'une architecture de valeur. La difficile mise en valeur de cette bâtie dans cet urbanisme serait un enjeu passionnant et périlleux !

Mais aux mains des CFF, Ça Fait Frémir

Philippe Schmidt



### Expo des 40 ans

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, l'exposition célébrant les 40 ans de l'ASM, qui était prévue de mi-décembre à début janvier 26 a dû être reportée au mois de février prochain.

**Le vernissage se déroulera le samedi 07 février à 11h.** et nous vous y attendrons nombreux pour vous remémorer ces 40 années d'engagement au service des monuments, sites, nature et aménagements Morgiens, nos combats, victoires et aussi quelques échecs dans nos tentatives de sauvegarde patrimoniale.



ASM, 40 ans de Sauvegarde du Patrimoine Morgien  
Association pour la Sauvegarde de Morges

05.02 - 25.02.26

// Vernissage le 07.02 à 11h.

À l'occasion de ses 40 ans, l'Association pour la Sauvegarde de Morges présente une exposition retracant leurs réalisations au cours de ces quatre décennies pour la mise en valeur du patrimoine bâti, historique, naturel et culturel morgien.

→ [www.asm-morges.ch](http://www.asm-morges.ch)

# Une source de données inestimable : Les normes ISOS

Ci-après quelques explications sur ces normes extraites des pages de l'Office Fédéral de la Culture. Il s'agit d'un inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse.

En règle générale, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS (OISOS ; RS 451.12) comprend les agglomérations permanentes qui méritent d'être protégées en Suisse. Celles-ci doivent comporter au moins dix bâtiments principaux sur la première édition de la carte Siegfried et être indiquées sur la carte nationale. L'ISOS établit des relevés de sites pouvant être comparés entre eux et coordonnés avec d'autres inventaires. L'Inventaire promeut la sauvegarde du patrimoine bâti dans le cadre de l'aménagement des localités. Selon la loi, il doit être pris en considération dans l'établissement des plans directeurs cantonaux. L'ISOS sert de base de décision non seulement aux spécialistes de l'aménagement du territoire et de la sauvegarde du patrimoine, mais aussi aux élus.



Les sites relevés ont fait l'objet d'une évaluation comparative effectuée en fonction du type d'agglomération (ville, petite ville, village, etc.) aux niveaux cantonal et régional par des spécialistes de la Confédération et des cantons. L'importance nationale d'un site construit se fonde sur des critères topographiques, spatiaux et historico-architecturaux. L'ISOS considère les sites dans leur globalité, c'est-à-dire qu'il tient non seulement compte de la valeur intrinsèque des éléments du site, mais aussi de la qualité de leurs relations.

L'ISOS se fonde sur l'art. 5 LPN (RS 451). Il incombe au Conseil fédéral – après avoir pris l'avis des cantons – de décider des modifications à apporter à l'Inventaire, et d'y inscrire ou d'en retirer des objets. L'inscription d'un site à l'ISOS indique que l'objet mérite spécialement d'être conservé intact.

Les sites construits ne représentent pas seulement notre histoire, mais constituent aussi notre espace de vie actuel. Ils permettent aux personnes de s'identifier à l'endroit où elles vivent et de s'y sentir chez elles. En plus des bâtiments, un site construit comprend des rues, des places, des jardins, des parcs et des terres agricoles. La qualité de ces éléments et leurs relations déterminent s'il faut protéger le site. L'entretien et le développement harmonieux des sites construits contribuent à la qualité de notre environnement bâti et donc à notre bien-être.

La protection des sites construits est assurée en Suisse par des dispositions légales en matière d'aménagement du territoire. Elle relève en premier lieu de la compétence des communes. Celles-ci définissent les zones à protéger et formulent des prescriptions pour leur aménagement. Dans la plupart des cas, c'est le service cantonal de la protection du patrimoine qui est l'interlocuteur pour les transformations ou les nouvelles constructions dans les sites construits à protéger.



Au niveau national, c'est l'Office fédéral de la culture (OFC) qui s'occupe de la protection des sites construits. Il établit et gère l'ISOS, l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Cet inventaire évalue les sites construits selon des critères uniformes pour l'ensemble de la Suisse et détermine les agglomérations les plus précieuses du pays. Il représente une base de planification importante pour la Confédération, les cantons et les communes et assure un développement de qualité de l'environnement bâti.

Les quelque 1200 sites construits répertoriés dans l'ISOS sont accessibles sur le Géoportail de la Confédération.

Source . Office Fédéral de la Culture

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/isos-und-ortsbildschutz.html>

<https://www.gisos.bak.admin.ch/sites>

Jean-Pierre Morisetti

# Quartier Yersin-Dunant : préserver l'âme historique de Morges

## Entre mémoire, jardins et architecture vivante



© Photos de Katia Cid

Il est des lieux qui parlent sans éléver la voix. Le quartier Yersin-Dunant, à Morges, fait partie de ces espaces où le temps semble s'être arrêté, où les arbres, les murs et les jardins racontent à leur manière la lente transformation d'une ville autrefois campagnarde. Entre les anciennes maisons-fermes, les dépendances et les allées ombragées, c'est tout un pan d'histoire urbaine et humaine qui demeure inscrit dans la pierre.

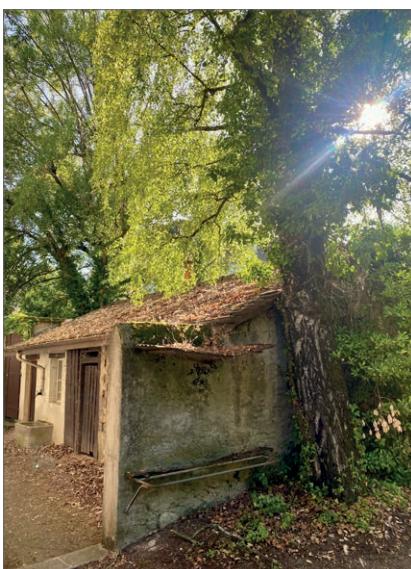
L'ensemble bâti, situé entre les rues du Dr Yersin et Henry-Dunant, réunit quelques-unes des plus belles expressions de l'architecture rurale et bourgeoise morgienne. Certaines façades remontent au XIX<sup>e</sup> siècle ; d'autres ont été transformées avec soin au début du XX<sup>e</sup>, dans

l'esprit d'un développement respectueux de la trame paysagère. Les inventaires ISOS et communaux reconnaissent leur intérêt patrimonial et historique : un quartier noté 3, au cœur duquel subsistent un lavoir ancien, des jardins arborés et plusieurs villas d'époque signées Georges Piaget.

Ce tissu ancien, harmonieusement lié à

la nature, forme un véritable poumon vert à quelques pas du centre. Ces jardins ne sont pas de simples parcelles : ils traduisent un mode de vie, un rapport apaisé à la terre et au voisinage. Les préserver, c'est maintenir le souffle vivant d'une mémoire collective.

Pourtant, cet équilibre est fragile. La pression immobilière se fait sentir jusque dans ces zones chargées d'histoire ; les projets de densification menacent de gommer ce qui fonde l'identité même de Morges : sa capacité à conjuguer héritage et modernité. Construire plus ne devrait jamais signifier effacer ce qui nous relie à nos racines. Densifier, oui - mais sans effacer. Car la valeur d'une ville ne se mesure pas uniquement en mètres carrés habitables, mais en qualité de vie, en beauté partagée, en continuité du regard.

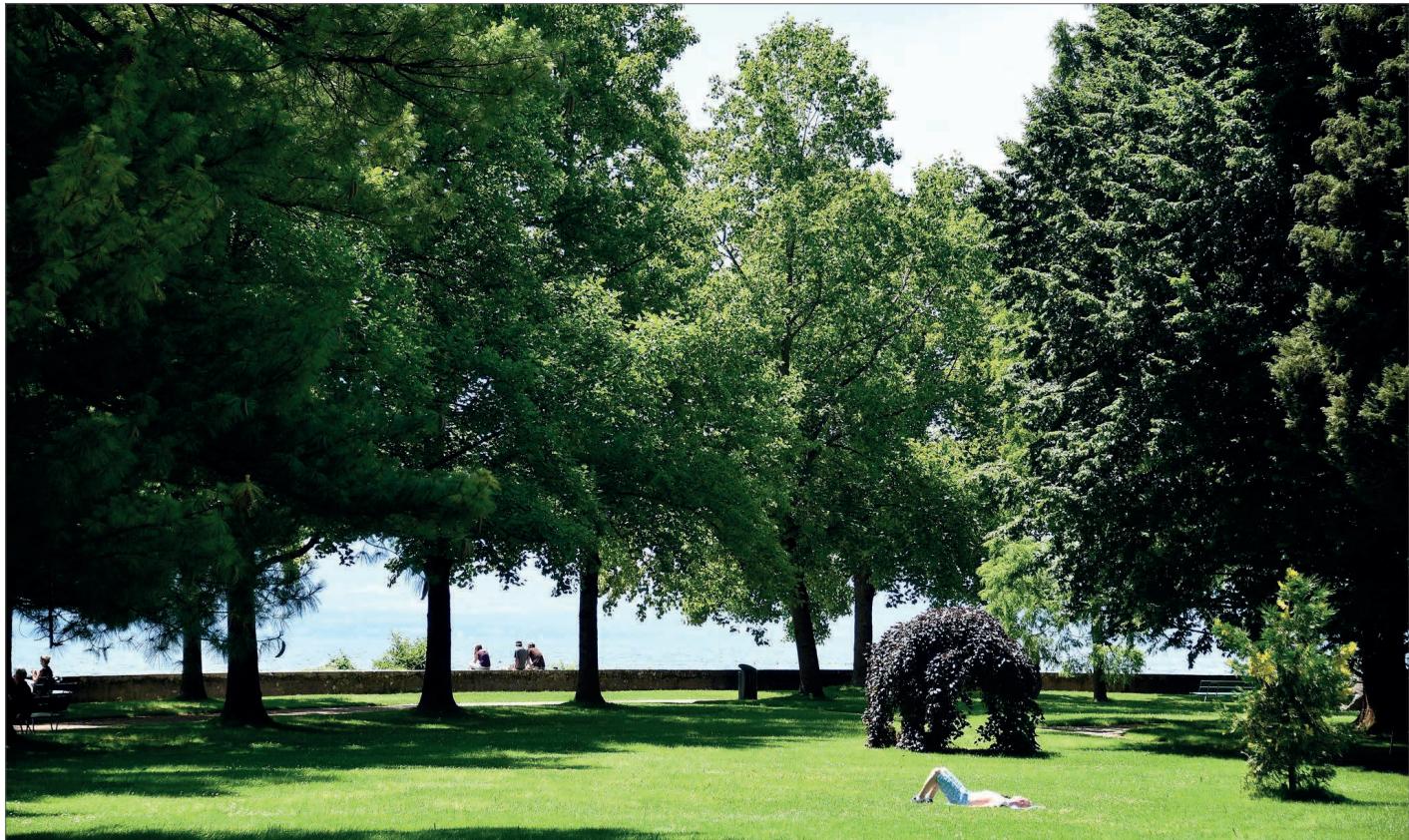


Préserver le quartier Yersin-Dunant, c'est défendre une certaine idée du progrès : celle qui s'appuie sur la connaissance du passé pour éclairer les choix du présent. C'est refuser la standardisation, au profit d'une approche sensible, patiente, respectueuse du génie du lieu. Ici, chaque façade raconte une histoire ; chaque jardin témoigne d'un équilibre entre l'homme et la nature ; chaque pierre nous rappelle que Morges a grandi sans se trahir.

À l'heure où la ville repense son avenir, cette enclave historique mérite d'être accompagnée, restaurée et mise en valeur. Non pas figée comme un musée, mais vivante, habitée, transmise. Car ce patrimoine, c'est aussi celui des générations à venir : un fil invisible entre passé et futur, entre mémoire et modernité.

Katia Cid

## Trois Séquoias au Parc de l'Indépendance



© Droits réservés

Les Séquoias du parc de l'Indépendance souffrent. Des brunissements de certaines branches sont liés à une maladie fongique, *Botryosphaeria*, qui provoque le dessèchement de leurs extrémités.

Le Service des Parcs et Promenades nous a informés par l'intermédiaire d'un membre de l'ASM que les travaux nécessaires (élagage des rameaux atteints et entretien sanitaire) ont été réalisés dernièrement afin de limiter la progression du champignon. Ces arbres font, semble-t-il l'objet d'un suivi régulier. Mais bien que cette intervention soit terminée et que les observations sanitaires se poursuivent sur le développement des sequoias, la Commune espère ne pas devoir réintervenir dans «les prochaines années». Mais LA question se pose, as-t-on attendu trop longtemps pour intervenir ? Espérons que ces témoins du passé resteront encore longtemps pour être admirés.

Nous craignons cependant que les traitements exécutés par une maison spécialisée, ne soient pas appliqués avec suffisamment de précision pour garantir une couverture à 100% de tous les «recoins» de l'arbre. Un traitement aussi méticuleux pour trois séquoias, prendrait plus d'une semaine. Doit-on supposer que le budget impose des limites à une protection maximale ?

*Jean-Pierre Morisetti*



## Fontaine des Eaux-Minérales



Début novembre, le marbrier Maxime Tinguely a installé son œuvre faite à partir des restes de la **Fontaine des Eaux-Minérales**. Elle avait été emportée lors de l'orage du 25 juin 2024. Elle sied maintenant, toujours au bas de la patinoire de Morges, mais vers le pont enjambant la rivière avant sa chute.

Les finitions et un nouveau panneau informatif se feront d'ici le printemps prochain pour pouvoir inaugurer la «renaissance de la fontaine» le 28 mars 2026 à 10h.

Ce moment sera suivi d'un repas de soutien à notre Association, qui marquera ainsi la clôture de notre 40e anniversaire. Les détails de ces deux

moments suivront dans notre bulletin de mars ainsi que sur nos pages Facebook & Instagram et par mail à nos membres qui nous l'ont aimablement communiqué.

*Jean-Pierre Morisetti*



## Quizz

- 1- En 1982, on a dû abattre tous les arbres d'une même essence dans le Parc de l'Indépendance. Pourquoi ?
- 2- Ils ont été remplacés par ... ?
- 3- De quand date la bibliothèque publique de Morges ?
- 4- Dans quelle famille morgienne y a-t-il eu 3 frères célèbres, chacun dans son domaine,(nés au XIX<sup>e</sup> siècle).
- 5- Citez 2 bateaux à roues construits sur le chantier naval de Morges (1858 -1889) avant son déplacement à Ouchy.
- 6- D'où provient une partie des pierres des jetées qui enserrent le port de Morges et se terminent par les deux guérites ?
- 7- Qu'y avait-il sur la jetée ouest du port de Morges dans les années 1910 et plus ?
- 8- À quelle date y a-t-il eu les premiers Syndics à Morges ?
- 9- Quel peintre ayant habité Morges, rue de Lausanne, a peint la fresque ornant la salle du Conseil national à Berne ?
- 10- En quelle année, la ville a-t'elle percé le passage de la Couronne?

*Quizz proposé par Vren Delafontaine  
réponses sur notre site web : <https://asm-morges.ch/bulletin/>*

## Mises à l'enquête

- 2025-103 Chemin des Chalets 5
- 2025-72 Avenue de Plan, Jules Muret (démolition)
- 2025-93 Chemin de la Fauvette 3 (rénovation)
- 2025-101 Chemin de Prellionnaz (UAPE provisoire)
- 2025-105 Résidences de la Côte (rénovation énergétique)
- Décision de classement de la maison dite «La Prairie» et de son parc

### 2025-103 Chemin des Chalets 5

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant pour la construction d'un immeuble de cinq appartements, comprenant un parking souterrain et des aménagements extérieurs. Il implique l'abattage de cinq arbres, dont un bouleau remarquable de 130 cm de diamètre.

Situé dans un quartier principalement composé de maisons individuelles avec jardins arborés, le projet modifie l'échelle bâtie du secteur, augmente la densité et réduit la place accordée au végétal. L'esprit résidentiel et verdoyant du chemin des Chalets s'en trouve affaibli. La disparition d'arbres matures, en particulier le bouleau, représente une perte écologique et paysagère significative, avec diminution de l'ombre, du rafraîchissement naturel et de la biodiversité. Les jeunes arbres prévus en compensation ne pourront offrir des bénéfices équivalents qu'à très long terme.

Enfin, la démolition complète génère un impact environnemental élevé, alors qu'une réhabilitation du bâtiment existant aurait permis de limiter ces effets tout en préservant l'identité du quartier. L'ASM estime que, bien que le projet réponde à la demande de logements, il entraîne des conséquences irréversibles sur le paysage, les arbres protégés et le caractère du lieu.

### 2025-72 Avenue de Plan, Jules Muret (démolition)

Le projet, situé proche de la sortie d'autoroute à Beausobre, prévoit la démolition de trois villas existantes et d'une dépendance, afin de réaliser un nouvel immeuble résidentiel de 29 logements, dont 9 logements d'utilité publique. L'immeuble sera doté d'une toiture végétalisée équipée de panneaux photovoltaïques et d'un garage souterrain pour le stationnement des voitures. L'aménagement prévoit également des emplacements pour les vélos, répartis sur la parcelle tout en prévoyant des places couvertes et non-couvertes ainsi qu'un espace de jeux de 120 m<sup>2</sup>.

Ce projet répond à la demande croissante de logements à Morges, tout en prenant en considération la préservation de l'identité urbaine et paysagère de son environnement. L'intégration du bâtiment dans son contexte et les mesures, telles que la toiture végétalisée et les panneaux photovoltaïques, constituent des éléments importants dans l'évaluation de son impact.

### 2025-93 Chemin de la Fauvette 3

Le projet concerne une villa située dans un quartier résidentiel au sud de l'hôpital de Morges et prévoit une rénovation énergétique comprenant l'isolation des façades et le réaménagement du rez-de-chaussée. Il intègre également l'installation d'une pompe à chaleur afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.

### 2025-101 Chemin de Prellionnaz

Le projet prévoit la construction d'une UAPE temporaire à partir de containers préfabriqués sur pieux vissés. Ils seront équipés de panneaux solaires et d'une pompe à chaleur. Une cour végétalisée sera aménagée au sud, avec plantations diverses et abattage d'un arbre mort.

Le terrain, situé au nord de la maison de maître et du site classé, fait partie de l'ensemble historique «La Prairie», incluant un jardin protégé par ICOMOS. La conception vise à préserver l'intégrité du site tout en offrant une installation fonctionnelle et réversible.



## 2025-105 Résidences de la Côte

Situé dans le quartier de Pré-Maudry, l'immeuble sis aux Résidences de la Côte 10-20 fait partie d'un ensemble de bâtiments construits entre 1960 et 1973 par les architectes Jean Serex, André Berguer, René Haemmerli et R. Perriraz. Certains bâtiments, élevés sur pilotis, s'inspirent du modèle de l'unité d'habitation de Le Corbusier. Le quartier a été conçu pour accueillir plusieurs immeubles autour de zones de verdure et d'équipements collectifs, dans le cadre du développement urbain des années 1960 de la ville.

Classé note 3 (Objet d'intérêt local) par le recensement architectural du Canton de Vaud, l'immeuble va faire l'objet d'une rénovation attentive, conciliant conservation du patrimoine et performance énergétique. Les

travaux incluent, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, la rénovation énergétique de l'immeuble locatif, avec le changement des menuiseries extérieures et l'isolation de la toiture ainsi que de la façade nord, l'assainissement des installations techniques et le démantèlement de la chaudière à mazout pour un raccordement au CAD (Chauffage à Distance).

Ce projet illustre la possibilité de préserver un patrimoine architectural emblématique tout en répondant aux exigences contemporaines de confort et de durabilité.

## Décision de classement de la maison dite «La Prairie» et de son parc

Le Canton de Vaud a procédé au classement de la maison de maître «La Prairie», située sur la parcelle 828 à Morges, ainsi que de son parc. Édifiée vers 1803 par François-Isaac Blachenay, la demeure s'inscrit dans un vaste domaine qui comprenait à l'origine prés, vignes et dépendances rurales organisées autour d'une cour dotée d'une fontaine, accessible par une allée de tilleuls.

L'architecture de la maison présente plusieurs caractéristiques marquantes, parmi lesquelles des chaînes d'angle, des pilastres et une corniche portée par des modillons. La façade orientée vers le lac se distingue notamment par son élément arrondi en saillie abritant un salon ovale, particularité rare dans la région. Vers 1872, la maison a été agrandie d'une élégante véranda à colonnettes de fonte.

Le bâtiment conserve encore aujourd'hui un grand nombre d'aménagements intérieurs datant du XIX<sup>e</sup> siècle : escalier d'origine de 1803 doté d'un garde-corps en ferronnerie à rinceaux néo-baroques, stucs au plafond, boiseries, cheminées, poêle en faïence blanche, parquets, tentures en soie et divers aménagements liés à l'histoire du domaine.



Le parc, richement arboré, constitue le plus grand parc privé de Morges et contribue fortement à la valeur paysagère de l'ensemble.

Reconnu pour ses qualités historiques, architecturales et paysagères, le domaine fait désormais l'objet d'un classement visant à garantir sa sauvegarde. Toute intervention sur la maison ou le parc devra désormais être autorisée par le Département cantonal en charge de la protection du patrimoine.

La maison de maître et son parc ont été classés en Note 2, ce qui reconnaît leur importance historique, architecturale et paysagère.

Le site, lui, est classé en Note 1, la distinction la plus élevée. Cela signifie qu'il possède une valeur exceptionnelle, tant pour son intégrité que pour son rôle dans l'histoire et le paysage de Morges.

*Pour le Comité, Philippe Kloeti*

## Distinction culturelle 2025

La Municipalité de Morges a dévoilé fin octobre les lauréats de ses Récompenses culturelles 2025.

La Distinction culturelle revient à Salvatore Gervasi, figure emblématique du Musée Bolle, tandis que deux Prix d'encouragement artistique distinguent la photographe Nella Stücker et la metteuse en scène Fanny Holland.



Les trois lauréats de l'édition 2025, de gauche à droite : Salvatore Gervasi, Fanny Holland et Nella Stücker

Hepburn, vedette de Hollywood enracinée ensuite dans la région morgienne. L'exposition *Hubert de Givenchy et Audrey Hepburn, une élégante amitié*, a fait date, propulsant l'institution au rang international.

### Des amitiés en héritage

Très touché «*qu'on ait pu penser à moi*», le lauréat en a profité pour retracer le fil des vingt années écoulées – largement évoquées dans nos colonnes – mais surtout remercier de nombreuses personnes embarquées sur le chemin improbable de sa trajectoire culturelle. «*Beaucoup de gens m'ont accordé leur confiance, comme jamais, et je leur en suis très reconnaissant. J'ai connu la planque de l'enfant immigré qu'il fallait cacher et ce soir la mise en lumière publique. Je suis heureux d'avoir pu vivre ces deux sentiments, en plus d'avoir noué de belles amitiés.*» N'oubliant pas de remercier sa famille au sens large et son épouse Nicole, il a aussi souhaité le meilleur à «son» Musée Bolle, qui propose justement une nouvelle exposition. (Extrait du Journal de Morges)

C'est comme un porte-bonheur : cette édition du bulletin marque déjà la treizième collaboration de Salvatore Gervasi pour son graphisme et la conception éditoriale de la version « papier ». L'ASM lui adresse ses remerciements les plus sincères pour ses compétences, ainsi que pour le soutien qu'il nous offre avec cœur et efficacité.

### Théâtre de l'imaginaire

Le Prix d'encouragement artistique est attribué à deux jeunes créatrices aux parcours inspirants. **Fanny Holland**, metteuse en scène et dramaturge française installée à Morges, explore le théâtre de l'imaginaire et les liens entre création et transmission. Diplômée de La Manufacture à Lausanne en 2022, elle a su s'intégrer dans le paysage culturel local, entre direction de spectacles, ateliers et projets en développement.

**Nella Stücker**, photographe originaire de Morges, se distingue par un travail mêlant image, vidéo et texte, centré sur la mémoire et l'identité. Lauréate d'une résidence artistique à Buenos Aires, elle poursuit un parcours prometteur avec plusieurs projets à venir, dont un film, un livre et une exposition à l'Espace 81.

Avec ces distinctions, la Ville de Morges confirme son engagement à encourager la création et la relève culturelle sur son territoire, écrit-elle mercredi dans un communiqué. Les prix seront remis lors d'une cérémonie publique le 11 novembre,

Autodidacte passionné et directeur fraîchement retraité du Musée Bolle, **Salvatore Gervasi** reçoit la 20<sup>e</sup> Distinction culturelle de la Ville. Pendant 17 ans, il a façonné l'identité du musée, devenu un acteur culturel incontournable grâce à ses 49 expositions et à la mise en valeur du patrimoine local.

Le Musée Bolle est aussi l'un des seuls en Europe à mettre à l'honneur Audrey

# Filet de bœuf en croûte à la vaudoise

Pour 4 personnes

## Pour le bœuf :

1 filet de bœuf d'environ 800 gr à 1 kg  
1 pâte feuilletée pur beurre  
1 c à soupe de moutarde forte  
1 jaune d'œuf pour la dorure  
1 c. à soupe d'huile  
Sel et poivre.



## Pour la farce :

1 échalote  
200 gr de mélange de champignons lavés et émincés  
150 gr de blanc de poireaux émincés  
1 c. à soupe de crème à 35%  
Sel et poivre

## Pour la sauce :

1 échalote  
100 gr de moelle de bœuf détaillée en dés et pochée  
20 cl de vin rouge corsé  
40 cl de fond de veau ou sauce brune  
1 trait de jus de citron

## Préparation

### 1. Préparer la farce

Hacher finement l'échalote.

Dans une casserole, faire revenir dans le beurre l'échalote, y rajouter les champignons et les poireaux, cuire jusqu'à évaporation complète de l'eau.

Ajouter la crème et amener à ébullition pendant 1 minute.

Saler et poivrer et arrêter la cuisson.

Laisser refroidir.

### 2. Saisir la viande

Assaisonner le filet de bœuf.

Le saisir sur toutes les faces dans une poêle bien chaude avec un peu d'huile, 1 à 2 minutes sur chaque face.

Le badigeonner de moutarde et le laisser tiédir.

### 3. Monter le bœuf en croûte

Abaïsser la pâte feuilletée.

Étaler la farce au centre.

Poser le filet dessus et refermer la pâte hermétiquement.

Dorer au jaune d'œuf et réserver au frais 30 minutes.

### 4. La sauce

Faire revenir l'échalote dans du beurre.

Déglaçer au vin rouge corsé.

Réduire aux deux tiers.

Ajouter le fond de veau ou la sauce brune et réduire de moitié.

Assaisonner de sel et poivre.

Ajouter la moelle en dés et pochée.

Finir avec un trait de jus de citron.

Réserver au chaud.

### 5. La cuisson

Préchauffer le four à chaleur tournante à 200 degrés.

Enfourner le bœuf pendant 25 à 30 minutes pour une cuisson rosée.

Une fois cuit, le sortir et laisser reposer une dizaine de minutes avant de le trancher.

Servir avec des haricots verts et du gratin de pommes de terre et votre garniture à choix.

Bon appétit.

Gérard Landolt

# **Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association de la Sauvegarde de Morges (ASM), du 2 octobre 2025**

## **Au Musée Forel, Morges, à 19 heures**

L'Assemblée est précédée d'une présentation par M. Kim Pieracci, Inspecteur de Police faune-nature sur la prise en compte de l'impact du Sentier de la Morges sur les faunes terrestres et riveraines, les chiens en laisse et les devoirs d'annonce des observations. Le Président Jean-Pierre Morisetti remercie chaleureusement M. Pieracci.

### **1.- Approbation du procès-verbal de l'AG du 15 mai 2024 : approuvé**

### **2.- Rapport du Président**

Le Comité s'est réuni à 9 reprises. Une sortie culturelle s'est déroulée à Fribourg. Le Sentier de la Morges a été inauguré et un film promotionnel a été tourné. Le pont dit de la Vuachère, a été déstabilisé par une érosion de ses berges. Les orages du mois de juin 2024 ont touché aussi bien le Sentier que la Fontaine des Eaux-Minérales.

L'ASM a publié trois bulletins sur des thèmes spécifiques. Des remerciements sont adressés à Madame Fida Kawkabani, ainsi qu'à Monsieur Salvatore Gervasi. L'ASM poursuivra les actions de contrôle des mises à l'enquête, la rédaction du bulletin et la préparation d'un moment de fête pour marquer les quarante ans en 2025.

Une exposition sur le thème «ASM, 40 ans de Sauvegarde du Patrimoine Morgien» est prévue à l'Espace81 du 11 décembre 2025 au 4 janvier 2026, vernissage le samedi 13 décembre 11h. Lors de cet événement, le Prix du Mérite 2025 sera remis.

A ce jour, l'ASM compte 291 membres.

### **3.- Rapport sur les comptes, élection, rapport des vérificateurs des comptes**

Messieurs Jean-Claude Goy, Président, et Michel Bezençon, présentent les comptes. L'exercice 2024 se termine avec un solde négatif, de CHF 2'549.10 dû aux dépenses pour le Sentier de la Morges. Le résultat négatif a été porté en diminution du capital, qui s'élève au 31 décembre 2024 à CHF 15'417.55. Les comptes sont approuvés et décharge est donnée au Comité et aux vérificateurs des comptes de l'exercice 2024. M. Michel Bezençon devient Président rapporteur, M. Joseph Weissen membre et M. Sam Vuilleumier est élu membre suppléant.

La cotisation annuelle de CHF 20.- est maintenue.

### **4.- Election au Comité**

Madame Susannah Butterworth est élue au comité par acclamation. Le comité est composé de :

Président et trésorier ad intérim :	Jean-Pierre Morisetti
Secrétaire	Gérard Landolt
Secrétaire AG et rédaction du bulletin :	Fida Kawkabani
Resp Site et réseaux	Susannah Butterworth
Resp mises à l'enquête	Philippe Kloeti
Coord Guides	Vren Delafontaine

### **5.- Election du Président**

Le Président est réélu par acclamation

### **6.- Composition du Comité**

Madame Susannah Butterworth intègre le Comité.

Tous les membres actuels continuent leurs mandats : Mesdames Vren Delafontaine et Fida Kawkabani, Messieurs Philippe Kloeti, Gérard Landolt et Jean-Pierre Morisetti.

*Fida Kawkabani*



## association pour la sauvegarde de morges

Bulletin d'information n° 63 ● Septembre 2012 ● Case postale 2218 ● 1110 Morges 2 ● CCP 10-17957-7 ● [www.asm-morges.ch/](http://www.asm-morges.ch/)



## Morges, un coup d'œil dans le rétro

La Place de l'Hôtel-de-Ville dans les années 70, avec ses voitures, ses cabines téléphoniques, sa banque et son marché aux fleurs qui donnait couleur et vie au centre-ville.



Photos de Gilbert Hermann